



Luxembourg, le 17 février 2021

**Service central de législation**  
**Monsieur Marc Hansen**  
**Ministre aux Relations avec le Parlement**

**Objet :** Question parlementaire n°3439 – Réponse

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire n°3439 tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable



Carole Dieschbourg

**Réponse de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable à la question parlementaire n°3439 du 13 janvier 2021 des honorables députés Madame Carole Hartmann et Monsieur Max Hahn concernant la prime « Clever fueren »**

***Combien de primes, réparties par catégorie (vélo, pedelec, voiture électrique etc.), ont été accordées depuis son introduction en mars 2020 ? Combien de ces primes ont déjà été versées ?***

Depuis l'introduction du régime d'aides financières « Clever fueren » en mars 2019, plus de 12.200 primes pour un montant de quelques 10 millions EUR ont été allouées par le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable.

Pour ce qui est plus précisément des véhicules soumis à immatriculation, 1 016 primes ont été allouées pour des voitures électriques pures et 639 primes pour des voitures hybrides rechargeables de l'extérieur. S'y ajoutent 39 primes pour des camionnettes électriques, ainsi que 51 primes pour des cyclomoteurs électriques, 11 primes pour des motocycles électriques et 4 primes pour des quadricycles électriques.

Dans le même laps de temps, plus de 5 600 vélos de même que près de 4 900 cycles à pédalage assisté (pedelec25) ont fait l'objet d'une aide financière.

***Madame la Ministre peut-elle informer sur la durée moyenne entre la réception de la demande pour une prime et le versement effectif de celle-ci ? Le cas échéant, de quelle manière ce délai pourrait-il être raccourci ?***

La durée moyenne entre la réception de la demande pour une prime et le versement effectif de celle-ci est en règle générale de 4 semaines. Toutefois, compte tenu du nombre très élevé de demandes introduites suite au doublement des aides financières pour vélos et pedelec25 dans le cadre du programme « Neistart Lëtzebuerg » mis en avant par le gouvernement à la sortie du confinement du printemps 2020, l'Administration de l'environnement accuse en ce moment un retard d'environ 6 mois au niveau du traitement des dossiers concernant les vélos et pedelecs25.

Afin de résorber ce retard au plus vite, le service en charge du traitement de ces demandes a été renforcé moyennant à la fois une réaffectation d'agents d'autres services et l'engagement de personnel supplémentaire.